

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON
MAIRIE DE
Isle-sur-la-Sorgue

1 Ed. aux P. et T } le 4.4.63
1 Ed. au Contr. directes }
1 Ed. au Cadastre }
EXTRAIT DU REGISTRE
DES

Délibérations du Conseil Municipal

de la Commune de L'ISLE-SUR-LA-SORGUE (Vaucluse)
Publié et affiché le 23

Séance du 22 MARS 1963

OBJET :
Nomination de la
place sise
placement de
une école de

L'an mil neuf cent soixante trois
et le vingt deux mars
le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit
par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du
mois de _____, sous la présidence de M Mournas, maire

Présents : Messieurs

Mournas, Prade, Flour, Fauque, Bouscarle, Chavinas, Meunier-rivière, Arnaud
Gautier, Molineris, Beaumet, Raspail, Baly, Berthelot. Excusés: Féline
Mayan, Bompuis, Jean, Bayle, Chabas, Pardigon, Mme Roux.
secrétaire M. Flour

Monsieur le Maire expose au Conseil que la démolition du bâtiment qui
servait autrefois de maison d'école, rue Rose Goudard, a eu pour conséquence la
création d'une nouvelle place. Par ce même fait, la rue Rose Goudard, dont la
dénomination constituait un hommage public à la mémoire d'une ancienne directrice de
cette école, décédée le 9.II.1951, se trouve maintenant très réduite et à peu près
inexistante.

Monsieur le Maire fait remarquer, d'une part, qu'il est souhaitable que toute
places situées dans l'agglomération aient une dénomination officielle, et qu'afin
faciliter les usagers, il convient d'attribuer à la place la dénomination de la
dans laquelle elle est située. Que, d'autre part, le nom de Rose Goudard, apposé à
l'ancien emplacement d'une école, contribuera à maintenir vivace, dans l'esprit
jeunes générations, le souvenir d'une directrice qui fut aussi, par son esprit sain
une bienfaitrice pour les enfants, en tant que créatrice de la "Goutte de lait"
qu'animatrice de la Colonie municipale de vacances.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir donner à la place nouvelle
ment créée le nom de "Place Rose GOUDARD".

LE CONSEIL, APRES AVOIR DELIBERE,

Considérant que la mesure proposée présente un intérêt général, et qu'il y a
lieu d'y donner suite,
Que l'attribution d'une dénomination à cette place n'entraînera pour la commune
que la dépense, peu considérable, afférente à la fourniture et à la pose d'une
plaque indicative,
Qu'enfin, le nom de Rose GOUDARD, donné à cette place, constituera un hommage
public à la mémoire d'une bienfaitrice,
DECIDE que la place située à l'ancien emplacement de l'école de filles, recevra
la dénomination officielle de "PLACE ROSE GOUDARD".

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Suivent les signatures.
Pour copie conforme, le maire,



Pour le Maire
L'Adjoint,
Prade